

## Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 08 avril 2023

À 14 h 30, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Florence BLANCHET

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique – Mme Nicole LOISEUR

Pouvoirs : de Valérie COLIN à Alexia GUILLET,

Absents excusés : M. JACQUET Christian, Mme Julia SEKELLY

### 1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est demandé si des modifications sont à faire concernant le dernier PV, M. BATOUX Gérard explique que le terme « passif » quant à la réhabilitation de l'ancienne école des garçons doit être changé, car l'attendue est « Bâtiment Basse Consommation A+ » autrement les travaux seront beaucoup trop onéreux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 14 mars 2023 avec la validation de la demande de correction.

- ❖ **Madame le Maire rappelle que les années 2022 et 2023 sont marquées par l'augmentation forte du coût de l'énergie et plus généralement par l'inflation affectant l'ensemble des dépenses de la commune.**

Face à ce constat, un débat d'orientation budgétaire fixe les décisions suivantes :

- **Pas de baisse du niveau de service dans un contexte qui appelle à des investissements importants, notamment sur le volet de la transition énergétique ;**
- **Affirmation forte de la priorité de mandat autour du projet de revitalisation du Centre bourg de Cordéac par la réalisation de la place publique et la réhabilitation de l'ancienne école de garçons.**

Afin de réaliser ces deux orientations approuvées à l'unanimité, le conseil a dû prendre des décisions importantes :

- **Concentrer les efforts d'investissement structurants de la commune sur le projet de l'ancienne école de garçons (qui a pour traduction la plus importante le report de la réhabilitation de la deuxième salle d'O'Talon estimée à ce jour à 80 000 euros)**
- **Augmenter les taxes locales de 2 points**
- **Réviser la tarification de l'eau durant l'année 2023 pour tenir compte de l'inflation**
- **Vendre une maison communale T5**
- **Poursuivre la réflexion sur la valorisation d'énergie renouvelable en terrain communal**

L'ordre du jour du Conseil peut donc reprendre son cours après cela.

### 2. Approbation des Comptes de Gestion – exercice 2022 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation des Comptes Administratifs– exercice 2022 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4

Suite à la présentation, Madame le Maire a laissé la présidence de la séance à son 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Jean-Pierre AGRESTI et a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les comptes administratifs 2022 :

Compte administratif - Budget Transports Scolaires M43				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		14 056.00		12 742.89
Opérations 2022	0.00	0.00	6 974.90	9 597.00
Totaux		0.00		2 622.10
Résultats de clôture définitifs		14 056.00		15 364.99

Compte administratif - Budget PRL M4				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		882.81		29 575.74
Opérations 2022	2 386.00	626.51	18 517.58	47 985.00
Totaux	- 1 759.49			29 467.42
Résultats de clôture définitifs	- 876.68			59 043.16

Compte administratif - Budget Eau et Assainissement M49				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		11 251.07		43 105.68
Opérations 2022	119 715.31	61 649.96	103 339.01	162 835.15
Totaux	-58 065.35			59 496.14
Résultats de clôture définitifs	-46 814.28			102 601.82

Compte administratif - Budget Communal M14				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		147 270.86		244 994.00
Opérations 2022	529 841.91	419 898.42	896 119.78	916 040.83
Totaux	-109 943.49			19 921.05
Résultats de clôture définitifs		37 327.37		264 915.05

#### 4. Taux des taxes locales

Il y a lieu comme chaque année de procéder au vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales.

Suite à la réforme de la taxe habitation :

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90 %. La perte du produit de la taxe d'habitation perçue par les communes ayant été remplacée par la part de la taxe sur le foncier bâti perçu auparavant par le département.
- Le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires peut de nouveau être voté

	Taux 2022	Taux de référence	Taux 2023
Taxe sur le foncier bâti	32.43%	32.43%	34,43%
Taxe sur le foncier non bâti	55.11%	55.11%	57,11%
Taxe d'Habitation	9.03%	9.03%	9.56%

Proposition d'augmenter de 2 points les taux pour 2023, suite aux échanges sur le débat d'orientation budgétaire qui montre que la collectivité ne pourra pas sans cette augmentation maintenir un niveau de service tel qu'actuellement encore longtemps fasse à l'inflation.

- Une augmentation de 2 points des 3 taxes représente approximativement :
  - ❖ 25 420 euros de produits supplémentaires
  - **Dont plus de 70% sera supporté par EDF** (établissement industriel)

Pour une maison dans la moyenne en termes de valeur locative cadastrale (1500) cela représente 30€ supplémentaires par an soit 2.50€ par mois par foyer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'augmentation de 2 points des taxes locales :

1. Soit Taxe sur le foncier bâti : 34,43%
2. Soit Taxe sur le foncier non bâti : 57,11%
3. Soit Taxe d'Habitation secondaire : 9.56%

#### 5. Affectation du Résultat – exercice 2022 – Budget Eau et Assainissement M49

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget eau et assainissement comme suit pour 2023 :

Résultat 2022 – section d'Investissement	Résultat 2022 – section de Fonctionnement
Déficit de – 46 814.28	Excédent de 102 601.82
→ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 46 814.28€	→ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 55 787.54€ → Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 46 814.28€

#### 6. Budget Primitif 2023 – Budget Eau et Assainissement M49

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit pour le budget M49 :

Budget primitif 2023 – Budget Eau et Assainissement - M49		
Fonctionnement	Recettes	177 409.94€
	Dépenses	177 409.94€
Investissement	Recettes	180 593.32€
	Dépenses	180 593.32€
Soit un budget total de : 358 003.26€ en dépenses et en recettes		

#### 7. Affectation du Résultat – exercice 2022 – Budget Communal M14

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget principal comme suit pour 2023 :

Résultat 2022 – section d'Investissement	Résultat 2022 – section de Fonctionnement
Excédent de 37 327.37	Excédent de 264 915.05
→ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 37 327.37	→ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 165 447.20€ → Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 99 467.85

#### 8. Budget Primitif 2023 – Budget Communal M14

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit pour le budget principal M14 :

Budget primitif 2023 – Budget Principal – M14		
Fonctionnement	Recettes	1 177 946.20
	Dépenses	1 148 446.20
Investissement	Recettes	638 506.58
	Dépenses	544 877.97
Soit un budget total de :		
En dépenses :		1 693.324.17
En recettes :		1 816 452.78

#### 9. Affectation du Résultat – exercice 2022 – Budget Transports Scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget transports scolaires comme suit pour 2023 :

Résultat 2022 – section d'Investissement	Résultat 2022 – section de Fonctionnement
Excédent de 14 056.00	Excédent de 15 364.99
→ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 14 056.00€	→ proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 15 364.99€

#### 10. Budget Primitif 2023 – Budget Transports Scolaires

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit pour le budget transports scolaires M43 :

Budget Transports scolaires – M43		
Fonctionnement	Recettes	23 364.99
	Dépenses	17 997.39
Investissement	Recettes	17 444.39

	Dépenses	0
Soit un budget total de :		
En dépenses :		17 997.39
En recettes :		40 809.38

### 11. Affectation du Résultat – exercice 2022 – Budget PRL

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget PRL comme suit pour 2023 :

Résultat 2022 – section d'Investissement	Résultat 2022 – section de Fonctionnement
Déficit de – 876.68	Excédent de 59 043.16
➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 876.68€	➔ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 58 166.48 € ➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 876.68€

### 12. Budget Primitif 2023 – Budget PRL

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit pour le budget PRL M4 :

Budget primitif 2023 - PRL – M4		
Fonctionnement	Recettes	83 166.48 €
	Dépenses	83 166.48 €
Investissement	Recettes	28 677.24 €
	Dépenses	15 876.68 €
Soit un budget total de :		
En dépenses :		99 043.16 €
En recettes :		111 843.72 €

### 13. Délibération d'affectation des dépenses « Fêtes et Cérémonies » au compte 6232

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent détailler les dépenses à inscrire à la ligne budgétaire 6232.

Madame le Maire propose au conseil municipal, de prendre en charge, au compte 6232, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- Diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, les repas pris dans des restaurants, comme le repas des aînés, les vœux de la nouvelle année, pots de départs ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, départs à la retraite, récompenses scolaires, sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles et colis de Noël ;
- Le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes, de spectacles et feux d'artifices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions

14. Subventions aux associations :

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574		subvention de fonctionnement	Amicale des donneurs de sang du Trièves	Association	50,00
6574		Subvention de fonctionnement	Amis de Chante Matin	Association	100,00
6574		Subvention de fonctionnement	Ecole des Arts Martiaux du Trièves	Association	100,00
6574		Subvention de fonctionnement	Châtel s'amuse	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	Ciné Châtel	Association	400,00
6574		Subvention de fonctionnement	Club Bel Age	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	Collectif d'entraide du Trièves	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	Cueille la vie	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	Dauphins Matheysins	Association	100,00
6574		Subvention de fonctionnement	Football Club Sud Isère	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	Graines de partage	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	L'Étalon Bastien	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	Rénovation du Four des Bayles	Association	2 100,00
6574		Subvention de fonctionnement	Saint Seb Animé	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	Sous des écoles de Châtel-en-Trièves	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	Sous des écoles de Mens	Association	100,00
6574		Subvention de fonctionnement	Souvenir Français	Association	100,00
6574		Subvention de fonctionnement	Le village des Marionnettes	Association	3 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	Châtel Village	Association	1 000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions

15. Questions diverses :

- **Groupement pastoral de Bachillianne :** M. Jean-Louis SERRE rapporte la demande à savoir si les agents techniques peuvent repeindre le chalet des bergers et la cabane de Châtel ou la prise en charge de la peinture. Cela sera revu au prochain bureau municipal.

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 18h16

